

### 3. LA TRANSITION DE L'EMPLOI À LA RETRAITE AU RÉGIME GÉNÉRAL

#### CHIFFRES CLÉS 2023

**606 000**

cumulants emploi-retraite

**26 824**

Retraités en retraite  
progressive

## 3.1 LA RETRAITE PROGRESSIVE

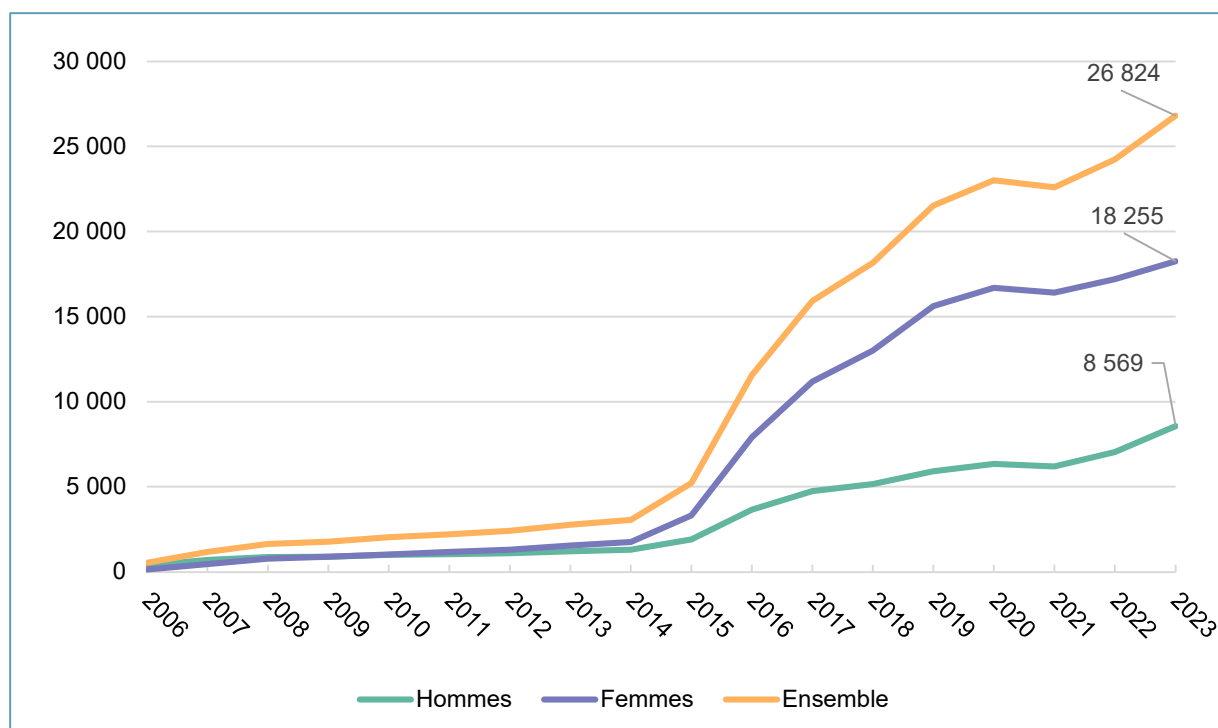
### Au 31 décembre 2023, 26 824 retraités sont en retraite progressive

La retraite progressive permet à un assuré relevant du régime général (ancien salarié) en fin de carrière, de percevoir partiellement sa retraite tout en continuant son activité professionnelle avec une durée de travail réduite. Elle est aujourd'hui ouverte aux assurés ayant atteint l'âge légal diminué de deux ans (minimum 60 ans, progressivement repoussé à 62 ans selon les générations suite à l'entrée en vigueur de la réforme des retraites) et justifiant d'une durée d'assurance de 150 trimestres (cf. annexes).

Ce dispositif créé en 1988 et longtemps peu utilisé a connu une hausse de ses effectifs à partir de 2015. Cette hausse est due à de nouvelles règles d'application mises en place afin de rendre le dispositif plus attractif. Au 31 décembre 2023, 26 824 retraités sont bénéficiaires d'une retraite progressive soit une proportion de retraités de droit direct très faible (0,2 %). Le nombre de retraités en retraite progressive a connu une forte augmentation en 2023 (+ 10,7 %).

Cette année-là, 13 432 retraites progressives ont été attribuées (soit une baisse de 5,8 % comparé à 2022). Il s'agit d'une baisse relative, ces attributions représentent 1,9 % de l'ensemble des droits propres attribués sur l'année (contre 2 % en 2022). Cette diminution s'expliquait notamment par l'entrée en vigueur progressive des mesures liées au relèvement de l'âge légal de départ à la retraite. Depuis la mise en œuvre de la loi n°2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité sociale, le dispositif de retraite progressive est étendu aux fonctionnaires à compter du 1er septembre 2023. La mise en œuvre de cette réforme a été marquée par des contraintes administratives importantes. Les premières mises en paiement pour les fonctionnaires n'ont pu débuter qu'en avril 2024.

#### Évolution du nombre de bénéficiaires de la retraite progressive au 31 décembre



Source : SNSP.

Champ : retraités du régime général en retraite progressive (hors outils de gestion des travailleurs indépendants).

Parmi les bénéficiaires de la retraite progressive, la part des femmes est importante (68 %). L'âge moyen des bénéficiaires est de 62,4 ans. Près de 63 % des retraités en retraite progressive en paiement au 31 décembre 2023 ont un âge inférieur à l'âge légal ; pour les femmes cette proportion est de 67 % contre 54 % pour les hommes.

Un peu plus de cinq assurés sur six en retraite progressive ont une fraction de pension inférieure ou égale à 50 % soit une quotité de travail au moins égale à un mi-temps. Le nombre de retraités bénéficiant d'une fraction de pension comprise entre 31 et 50 % est plus important : 48,8 %. La proportion est de 36,2 % dans le cas d'une fraction comprise entre 20 et 30 % et de 15,1 % pour la fraction à 51 % et plus. Les retraités sont légèrement plus âgés dans les fractions supérieures à 50 % (62,5 ans) que dans les fractions comprises entre 20 et 30 % (62,3 ans) ou de 31 à 50 % (62,4 ans)

Les retraités en retraite progressive au 31 décembre 2023 avaient une durée d'assurance moyenne tous régimes de 173 trimestres à leur entrée en retraite progressive, légèrement supérieure à la durée d'assurance moyenne au régime général (168 trimestres). La durée moyenne tous régimes est plus importante chez les femmes (177 trimestres) que chez les hommes (164 trimestres), essentiellement du fait des majorations de durées d'assurance pour enfants. Il en est de même pour la durée d'assurance moyenne au régime général : celle des femmes (173 trimestres) est supérieure à celle des hommes (158 trimestres).

Le montant mensuel moyen servi au titre de la retraite progressive versée par le régime général est de 451 € (soit une augmentation de 2,7 % comparé à 2022). Il est plus élevé chez les hommes avec un montant moyen de 483 € contre 435 € pour les femmes.

La durée de service de la retraite progressive est en moyenne de 21,7 mois pour les hommes comme pour les femmes.

## Statistiques et études complémentaires

- **Statistiques sur la retraite progressive du régime général (hors sécurité sociale des indépendants)**  
*S. Arabi – Cnav-DSPR - Circulaire 2023-06*
- **La retraite progressive**  
*S. Arabi – Brève de Cadr'@ge n° 46 - Cnav – 2022*
- **Estimation du non-recours à la retraite progressive et comparaison avec les assurés qui ont bénéficié du dispositif et qui en sont sortis en 2018**  
*C. El Khoury – Cnav-DSPR – Étude n°2023-002*
- **Bilan démographique : Surveillance de la grippe en France : saison 2022-2023**  
*V. Bellamy, C. Beaumel, Insee première n° 1978 – janvier 2023*
- **Tableaux et graphiques :**



3\_1 Retraite  
Progressive

